MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX

N° 18 – Juillet 2019

L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux

Notre pays connait depuis 2015 des étés particulièrement chauds, avec des épisodes réguliers de canicule et de sécheresse. Ce début d'été 2019 présente ces mêmes caractéristiques qui nous renvoient vers deux questionnements : quelle est la part de l'homme dans ce réchauffement climatique et quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre pour limiter les conséquences désastreuses d'un tel phénomène ? A la première question, les scientifiques désignent unanimement l'activité humaine comme cause principale du réchauffement planétaire. Les réponses à la deuxième interrogation appartiennent à nos gouvernants. Des solutions pertinentes et adaptées aux différentes problématiques leur ont été proposées par les milieux scientifiques. Malheureusement la plupart des mesures urgentes ne sont toujours pas prises et ce pour des motifs pas toujours très avouables, dès lors que d'énormes intérêts financiers entrent en jeu…

Un autre « point chaud », purement français, parait, sept mois après son « allumage » connaitre un net fléchissement : la mobilisation des gilets jaunes. Les résultats des élections européennes ont semble t-il refroidi les ardeurs des acteurs de cette mouvance, qui a échoué à traduire les revendications de la rue dans les urnes. Les deux listes apparentées au mouvement contestataire ont en effet enregistré lors du scrutin du 26 mai des scores extrêmement faibles (respectivement 0,54 % et 0,01 % des votes) ….

Bon été à vous tous et pensez à adopter les gestes appropriés face à la canicule.

Le conseil municipal

DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ <u>Aménagement d'un ralentisseur à Val Beneyte</u> : La sécurité routière est l'une des préoccupations de base de chaque collectivité. Certains de nos administrés avaient l'an dernier dénoncé la vitesse excessive ou inadaptée des véhicules traversant la cité de Val Beneyte Haut. Afin de remédier à l'insécurité créée, la municipalité a décidé et inscrit au budget 2019 un aménagement de voirie permettant de modérer la vitesse des véhicules : un ralentisseur. Ce dispositif, de type dos d'âne, est normalisé et réglementé (avec des critères très stricts à respecter) contrairement aux systèmes coussins ou plateaux.

Les travaux (bitume, signalisation horizontale et verticale) ont été réalisés en avril par l'entreprise MATTIOZ et ce pour un montant de 3930,00 € TTC. Cette opération de sécurisation a bénéficié d'une dotation du Département de 1146,25 € dans le cadre des aides à la voirie (travaux d'investissement sur les voies communales).

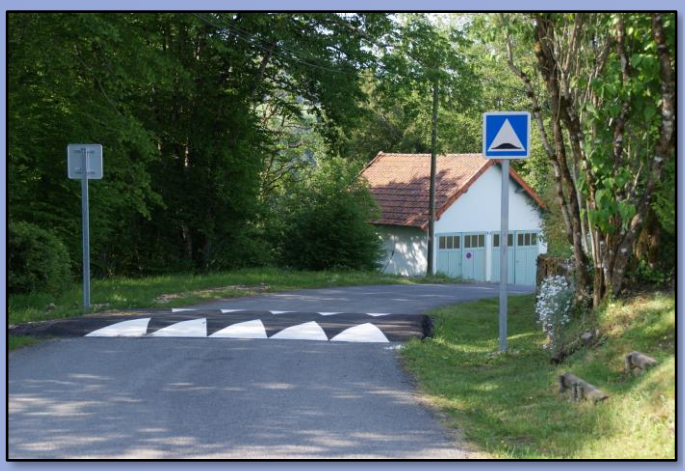

✓ <u>Travaux d'étanchéité au presbytère</u> : Le bâtiment connaissait quelques problèmes d'étanchéité et une intervention au niveau de la toiture était devenue nécessaire.

C'est l'entreprise ROUSSEL qui a réalisé les travaux sur l'édifice en mai dernier. L'essentiel des réparations s'est porté sur le remplacement d'éléments détériorés (ardoises, voliges, chevrons, chassis de fenêtres et leur entourage en zinc).

Coût des travaux : 3 973,13 € TTC

A PROPOS DE NOS DÉCHETS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La création de Haute Corrèze Communauté a été entérinée le 15 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Cet arrêté a autorisé la reprise par HCC des compétences (obligatoires, optionnelles ou facultatives) héritées des 6 anciennes com/com regroupées. La collecte et le traitement des déchets des ménages font partie des compétences obligatoires telles que définies dans les statuts de HCC. Celle-ci, pour assurer le financement des dépenses correspondant à la collecte et au traitement des ordures ménagères, s'appuie majoritairement sur un impôt particulier la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La problématique rencontrée en 2017 au moment de fixer les taux de cette taxe, c'est que HCC était confrontée au sein de son périmètre à 71 taux différents (71 taux puisque l'EPCI regroupe 71 communes) allant de 5,41 % à 18,79 %. Afin de pouvoir uniformiser « en douceur » cette disparité, il a été proposé et adopté l'an dernier un lissage sur 10 ans des taux afin d'atteindre un taux unique de 9,50 %.

L'harmonisation progressive des taux de TEOM est donc enclenchée et HCC votera jusqu'en 2028 des taux différents et réajustés pour chacune de ses communes. Ces dernières verront donc leur taux établis annuellement à la hausse ou à la baisse en fonction des niveaux de leur taux (celui de 2018 et celui visé en 2028). En s'appuyant sur ce mécanisme, sur les 71 communes de HCC, 43 connaitront des augmentations et donc 28 des diminutions adaptées de taxe.

Pour notre village le taux 2019 de TEOM a été fixé à 6,38 % (5,94 % en 2018).

LES ENCOMBRANTS

La mise à disposition des bennes à encombrants (service initié par l'ancien SIRTOM d'Ussel) se faisait une fois par an sur les communes membres intéressées. HCC, qui avait reconduit ce service gratuit sur son territoire ces deux dernières années, a décidé de supprimer cette prestation pour 2019. Les arguments avancés pour justifier cette suppression :

- Les frais de fonctionnement occasionnés pour la dépose et la reprise des bennes sur les communes avant leur transfert à l'usine d'incinération de Rosiers d'Egletons.
- De gros problèmes de tri des matériaux déposés qui occasionne un traitement plus onéreux.
- La présence de 8 déchèteries sur son territoire.

Toutefois, HCC propose que la prestation soit reconduite cette année à condition que les communes qui en feront la demande remboursent le coût du traitement (143,00 € la tonne). Le conseil municipal a opté pour cette formule payante en déplorant une fois de plus la disparition d'un service appréciable et apprécié. La benne à encombrants sera positionnée du 29 juillet au 4 août sur la place de Val Beneyte.

ÉCLAIRCIES DE BOIS

Deux chantiers de coupes sélectives sur des forêts de résineux ont été réalisés au printemps :

- Au pont de Rotabourg (entreprise LCM) : en plus d'une coupe « sanitaire » (élimination des sapins morts à cause des scolytes), l'ONF a procédé à une éclaircie des sapins sains sur la même parcelle en utilisant la même technique qu'à Val Beneyte en avril dernier, le débardage par câble aérien.
- Derrière le cimetière (entreprise Maurianges) : une coupe partielle a fait disparaitre les arbres les plus chétifs, cassés ou déracinés afin de permettre une régénération naturelle. En leur procurant un supplément d'espace vital, ces éclaircies favoriseront également le développement d'arbres dits d'avenir et leur potentiel de croissance.

Chemin de la Diège

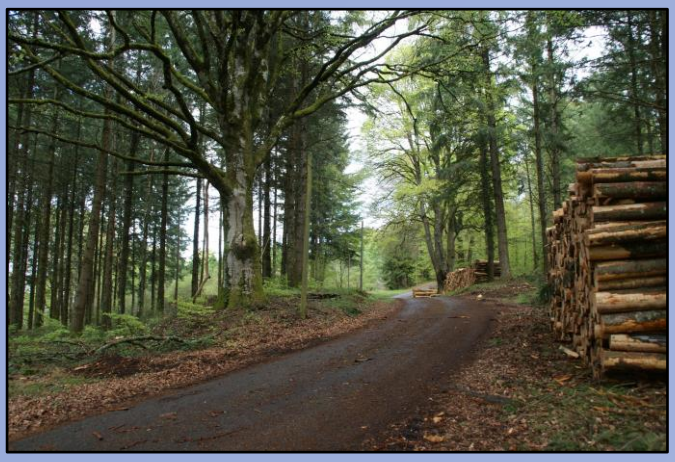

Route du Bois du Peyroux

FISCALITÉ HCC

Lors de la séance du 2 avril, le conseil communautaire a procédé au vote des taux d'imposition des taxes locales au titre de l'année 2019. Ces taux ont été maintenus au même niveau que ceux établis pour 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,03 %

Pour rappel, le gouvernement a annoncé le mois dernier la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers. Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer cette taxe qui aura totalement disparue en 2023.

C'est avec un réel plaisir que nous avons enregistré l'arrivée de nouveaux habitants sur notre commune :

- Mmes QUIRET et PELISSIERE (et leur fille Lyame) aux Chaumettes
- Mme PEREIRA à Maisonneuve
- Mr et Mme MASSET (et leurs enfants Louis et Mélissa) aux Chaumettes
- Mr et Mme LARONDE (et leurs enfants Manon et Hugo) aux Guinguettes

BARRAGE DE MARÈGES

Les renouvellements des concessions des barrages hydroélectriques arrivant à échéance font normalement l'objet d'une mise en concurrence via des appels d'offres. Cette obligation a été « contournée » pour le site de Marèges exploité par la SHEM (Société Hydro Electrique du Midi). En effet, un décret signé par le premier ministre le 20 mars dernier a permis de mettre en application le dispositif des « barycentres ». Ce processus consiste à modifier les dates d'échéance de concessions hydrauliquement liées afin de constituer une unique concession. Cette disposition législative instaure une véritable garantie quant à la cohérence de gestion des ouvrages concernés.

Les eaux de la retenue de Marèges (construit en 1935) alimentent deux usines implantées en contrebas de l'ouvrage : Marèges sur la rive droite et Saint Pierre Marèges érigée rive gauche en 1985. Les deux concessions distinctes de Marèges (expirée fin 2012 et qui bénéficiait d'un « délai glissant ») et Saint Pierre (à terme en 2062) sont désormais regroupées en une seule et même concession dont la date d'échéance a été fixée au 31 décembre 2048.

Rassurée quant à son avenir sur la Haute Dordogne, la SHEM va ainsi pouvoir poursuivre l'important programme de travaux engagés depuis 2016 avec entre autres projets le remplacement de quatre groupes de production.

Pour ce qui concerne le renouvellement des concessions sur notre territoire, la France vient de recevoir une seconde mise en demeure de l'Union Européenne pour l'ouverture à la concurrence. L'Etat devra se montrer très vigilant pour conserver la maitrise de cet outil stratégique que représente l'hydroélectricité, et ne pas brader une fois de plus un bien national….

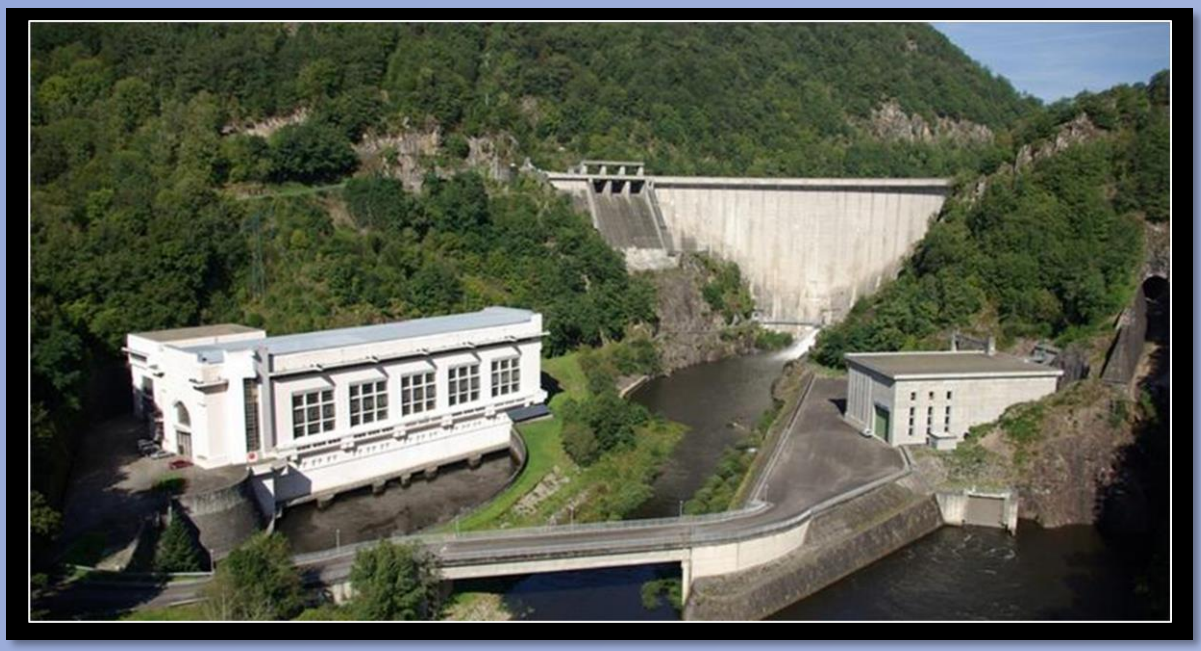

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DES MARCHÉS PUBLICS

Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics (supérieurs à 25 000 € HT) est devenue obligatoire pour les entreprises et les acheteurs. La dématérialisation donne la possibilité de conclure un marché public par voie électronique par le biais d'une plateforme internet appelée profil d'acheteur. Celle-ci permet aux commanditaires la mise en ligne et le téléchargement des documents de la consultation (dossiers de consultation des soumissionnaires) et de recevoir les candidatures et les offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle. De même la séance d'ouverture des plis, pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et les différentes notifications des décisions qui en découlent (lettres de rejet, etc…) s'effectuent par voie électronique. Ce nouvel outil apportera indéniablement aux collectivités territoriales un énorme gain de temps et de papier…

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

La réunion avant travaux qui s'est tenue le 14 juin à Saint Etienne la Geneste a permis de faire le point sur l'avancement du projet 100 % Fibre 2021 sur le secteur Liginiac, Chirac, Saint Etienne, Sainte Marie et Roche. La partie souterraine est réalisée et il reste à déployer la fibre en aérien (environ 55 kms de câble et 314 poteaux implantés). Ce chantier débutera ce mois-ci pour se terminer fin octobre. Durant cette période, une réunion publique de commercialisation sera organisée. Vous pourrez y rencontrer les opérateurs qui se sont positionnés sur notre réseau fibre optique et obtenir des informations précises sur les modalités et tarifs de raccordement. Axione, chargé de l'installation du réseau filaire, précise que sur les portions non élaguées il ne procédera qu'à une trouée de 50 cm de rayon pour le passage du câble. Face à ce problème d'élagage non effectué, le représentant du Département rappelle les conséquences financières d'une casse fibre. Les tarifications seront les suivantes, en sachant que les interventions de réparations ne seront pas prises en charge par les assurances des propriétaires concernés :

- Pose : 1 000 €
- Dépose : 1 000 €
- Tarif réparation d'un câble 48 fo : 2 600 €
- Tarif réparation d'un câble 96 fo : 4 000 €
- Tarif réparation d'un câble 128 fo : 7 000 €

Les 3 types de câble correspondent au nombre de fibres optiques unimodales traversant la même gaine (48, 96 ou 128).

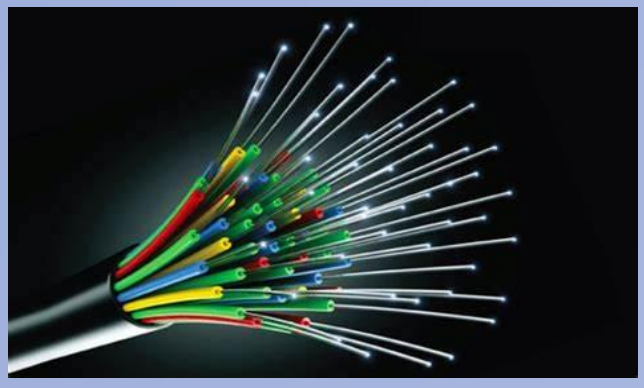

LE SPANC

Pour les habitations individuelles deux types d'assainissement existent :

- Le collectif, appelé tout à l'égout, raccordé à un réseau public de collecte et d'acheminement vers une station d'épuration.
- Le non collectif (ANC) qui assure directement, près de l'habitation, la collecte et le traitement des eaux usées.

Les installations relevant de ce 2e type d'assainissement sont soumises à une obligation de contrôle (imposée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'organisme chargé d'effectuer ces contrôles est le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ses prérogatives comprennent le contrôle de conception réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants.

L'exercice de cette compétence au sein de notre ancienne communauté de communes (CCGHD) s'effectuait en prestation déléguée via le CPIE. Depuis janvier 2017 le SPANC relève de Haute Corrèze Communauté, qui, face aux disparités existantes au sein des 6 EPCI regroupés, a dû harmoniser les tarifs des redevances des diagnostics ainsi que leur périodicité. A titre informatif le parc de HCC recense 9100 installations d'assainissement non collectif.

Pour cette année 2019 le conseil communautaire a validé les tarifs suivants :

- Diagnostic de conception (étude de faisabilité) : 115 €
- Diagnostic de bonne exécution (conformité d'une installation neuve) : 115 €
- Diagnostic de l'existant (1er contrôle de l'installation) : 80 €
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien périodique : 80 €
- Diagnostic de vente (obligatoire) : 125 €

La périodicité des contrôles a été fixée ainsi :

- 5 ans pour les installations non conformes présentant des dangers pour les personnes et/ou des risques environnementaux (obligation de travaux sous 4 ans).
- 10 ans pour les installations conformes et non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes et/ou des risques environnementaux (installations avec travaux conseillés et obligatoires en cas de vente).

Si vous envisagez de faire effectuer un de ces diagnostics, vous devez contacter HCC.

Pour les opérations de vidange de fosse vous pouvez faire appel au prestataire de votre choix, mais néanmoins en informer HCC (tél : 05 55 95 35 38).

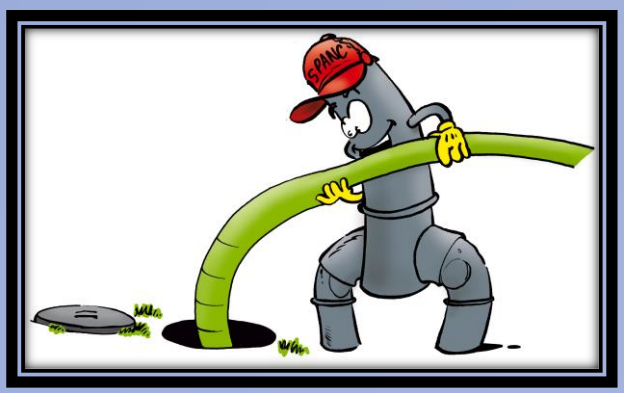

Les récentes élections européennes resteront marquées par le nombre record des listes de candidats (34) et par l'effondrement des partis traditionnels de droite et de gauche. Au niveau de la participation, 50,12 % des Français se sont rendus aux urnes. Dans notre commune le taux de participation a atteint 62,92 %.

Le tableau comparatif ci-dessous vous indique les pourcentages de voix enregistrés à trois échelons par les candidats plébiscités dans notre village.

LISTES	FRANCE	CORRÈZE	ROCHE LE PEYROUX
AUBRY MANON	6,31 %	7,90 %	8,16 %
LOISEAU Nathalie	22,41 %	19,48 %	6,12 %
LAGARDE Jean Christophe	2,50 %	2,33 %	2,04 %
GLUCKSMANN Raphaël	6,19 %	9,00 %	10,20 %
DUPONT AIGNAN Nicolas	3,51 %	3,28 %	6,12 %
ARTHAUD Nathalie	0,78 %	0,97 %	2,04 %
BROSSAT Ian	2,49 %	4,90 %	10,20 %
HAMON Benoît	3,27 %	3,50 %	6,12 %
BARDELLA Jean	23,31 %	21,27 %	14,29 %
BELLAMY François Xavier	8,48 %	9,84 %	12,24 %
JADOT Yannick	13,47 %	10,90 %	18,37 %
THOUY Hélène	2,17 %	2,42 %	4,08 %

La Corrèze vient d'être classée au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Cela signifie que le moustique tigre est actif et implanté dans le département. Un décret du pouvoir exécutif (en date du 29 mars dernier) vient renforcer les actions mises en place par l'ARS et la Préfecture en confiant également aux communes les missions de sensibilisation et de prévention. Toutefois, cette vigilance est l'affaire de chacun d'entre nous. N'hésitez pas si vous pensez avoir identifié un moustique tigre à effectuer un signalement en mairie ou sur *www.signalement-moustique.fr*

Concert de la chorale des gorges de la haute Dordogne dans notre église au profit de l'association Rétina France (28 avril)

RÉFECTION DE LA VC n° 20

Le renforcement et la réfection de la couche de roulement de la VC n° 20 étaient inscrits au programme des investissements de l'année 2019. L'ouverture des offres concernant ces travaux de voirie s'est déroulée en mairie le 9 mai dernier selon la nouvelle procédure dématérialisée (voir page 6). Quatre entreprises avaient sous-missionné (RMCL, MATTIOZ, MALLET, EUROVIA). Notre choix s'est porté sur EUROVIA qui a proposé l'offre « économiquement la plus avantageuse » à 59 727,00 € TTC, pour une estimation à 72 574,80 €.

Cette opération bénéficiera d'une dotation du Conseil Départemental de 10 183 € dans le cadre des contrats pluriannuels de Solidarité Communale 2018/2020.

Finisher et compacteurs sont intervenus sur les 955 mètres de notre route communale les 26 et 27 juin pour finaliser le projet.

La route des Bruyères est désormais parée de son nouveau revêtement en enrobé, gage de sécurité, de silence et de longévité. Automobilistes Rouchoux, ne vous laissez pas « griser » par le confort apporté et veillez à conserver une vitesse modérée….

PASSERELLE SUR LA DIÈGE

Evoqué à plusieurs reprises dans nos éditos, ce projet de passerelle piétonne, acté par le conseil communautaire, est désormais en phase opérationnelle. Le 29 mai, une réunion au siège de HCC puis sur le site d'implantation a permis de faire le point sur l'avancement de ce projet.

Cet avancement a été fortement ralenti par la « légèreté de la société FONDASOL, choisie en 2016 pour vérifier la faisabilité de l'ouvrage (en tenant compte des contraintes environnementales et techniques), qui, à l'automne dernier n'avait toujours pas finalisé sa mission. Ce cabinet d'études a donc été « remercié » et, après la procédure de consultation lancée le 17 octobre 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société grenobloise BM Engineering, spécialiste dans la construction de passerelle piétonne en milieu accidenté.

Pour la réalisation deux solutions techniques étaient proposées :

- Passerelle « himalayenne » à tablier court
- Passerelle suspendue à tablier arqué

HCC a porté son choix sur la deuxième formule qui présente plus de confort de circulation, une meilleure transparence hydraulique vis-à-vis des risques de crues ainsi qu'une faisabilité technique supérieure en terme d'ancrages.

La passerelle en aluminium présentera une portée de franchissement de 31 mètres entre les deux rives, pour une largeur de 1,40 mètre.

Un nouveau planning a été établi comme suit :

- Début des travaux : novembre 2019
- Fin des travaux : fin février 2020
- Réception de la passerelle : début avril 2020

Il est à noter que l'entreprise Breuil (Neuvic) est intervenu sur le site du 3 au 7 juin pour effectuer la réfection d'une partie du mur de soutènement de la piste d'accès à la passerelle (coté Roche le Peyroux).

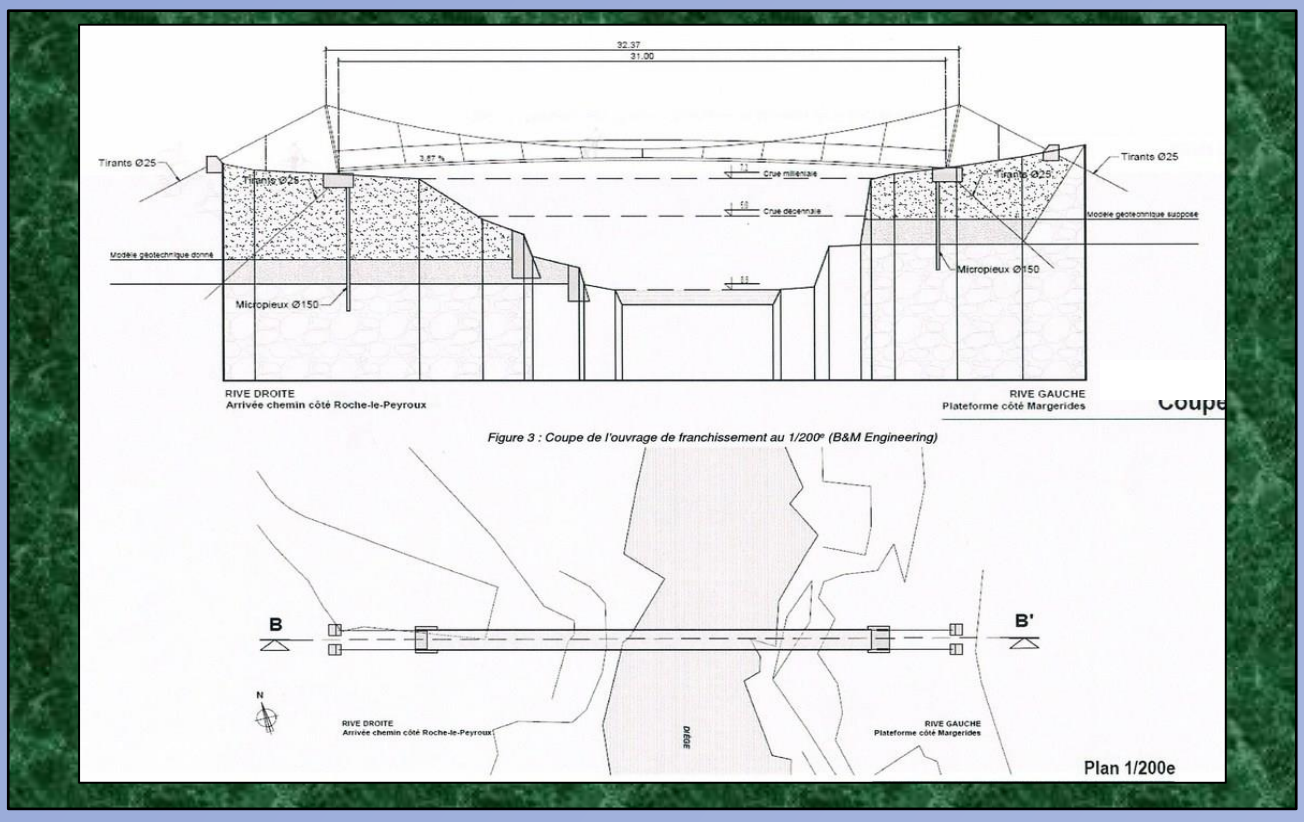

Figure 3 : Coupe de l'ouvrage de franchissement au 1/200e (B&M Engineering)

Photomontage d'insertion paysagère de l'ouvrage

En raison du contexte environnemental de notre commune, zone Natura 2000 et ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), la création de la passerelle a nécessité l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les impacts potentiels pouvant survenir. C'est le cabinet d'études ECTARE de Brive qui a effectué ces recherches d'incidence et ce de façon exhaustive.

L'inventaire spécifique relatif à l'avifaune (groupe d'oiseaux de différentes espèces partageant le même écosystème) est surprenant tant par son importance que sa diversité. En effet, les investigations réalisées ont permis de dénombrer 26 espèces au sein de l'aire d'études (gorges de la Diège en aval du pont de Rotabourg). Nous vous faisons partager cette richesse insoupçonnée et rassurante (preuve d'une qualité environnementale localement préservée) avec la liste des oiseaux recensés.

Bergeronnette des ruisseaux	Bondée apivore	Bouvreuil pivoine	Buse variable
Chardonneret élégant	Epervier d'Europe	Fauvette à tête noire	Geai des chênes
Grimpereau des jardins	Grive draine	Grive musicienne	Merle noir
Mésange à longue queue	Mésange bleue	Mésange charbonnière	Mésange huppé
Mésange noire	Mésange nonnette	Pic épeiche	Pinson des arbres
Pouillot siffleur	Pouillot véloce	Roitelet huppé	Rougegorge familier
Sitelle torchepot	Troglodyte mignon		

Vous constaterez que dans ce tableau n'apparaissent pas certains rapaces que vous pouvez observer au quotidien. Ceux-ci, qui évoluent sur des aires de chasse très importantes, privilégient en effet des habitats dans les gorges de la Dordogne.

ESTIVALES

Smile Kayak
ROCHE LE PEYROUX
C'EST REPARTI

YAC
Marèges Trail SHEM
27 JUILLET 2019
Le Sourire de la Dordogne
Trail
300 D+
5 KM
Trail
11 KM
RANDO
5
11
20 Km
Don à l'Association
Trail Eco Responsable
Course enfants - Exposition Photos - Animations

ADRESSAGE

Les panneaux (noms des voies et numéros des habitations) nous ont été livrés fin mai. Vous avez pu ainsi récupérer en mairie votre numéro de domicile ainsi qu'une attestation de nouvelle dénomination de votre adresse. Les panneaux et plaques de rues ont été positionnés par notre agent communal.

Vous devez penser désormais à communiquer votre nouvelle adresse aux organismes publics et privés avec lesquels vous êtes en relation. Cette déclaration de changement de coordonnées peut s'effectuer de deux façons :

- En ligne : **mon.service-public.fr**
- Par courrier : cartes dispensées d'affranchissement fournies par La Poste (disponibles en mairie)

Le coût de cette signalétique (numéros d'habitations, panneaux et plaques de rues, mâts et colliers) s'élève à 3 751,45 € TTC. Nous bénéficierons sur cette opération adressage de deux subventions : DETR (30 %) et Département (40 %).

SERVICE CARTOGRAPHIE DU SYNDICAT DE LA DIÈGE

Le Syndicat met désormais à disposition de ses communes adhérentes un portail cartographique WEB baptisé GEODIÈGE. Celui-ci permet aux collectivités d'accéder en ligne à des outils cartographiques et à leurs données patrimoniales. Les informations regroupées concernent l'urbanisme, l'environnement, la voirie, l'adressage, la gestion des cimetières et les divers réseaux (eau, assainissement, électricité, éclairage public, fibre).

Après en avoir délibéré (conseil municipal du 6 juillet), nous avons décidé de faire appel aux services du Syndicat de la Diège pour l'établissement des différents plans appartenant au patrimoine de la commune, (et leurs mises à jour) sur supports informatiques. Afin de familiariser les futurs utilisateurs (secrétaires de mairie, maires, élus, agents techniques) à ce nouvel outil, une réunion de formation a été organisée le 25 juin dans les locaux de la Diège à Ussel.

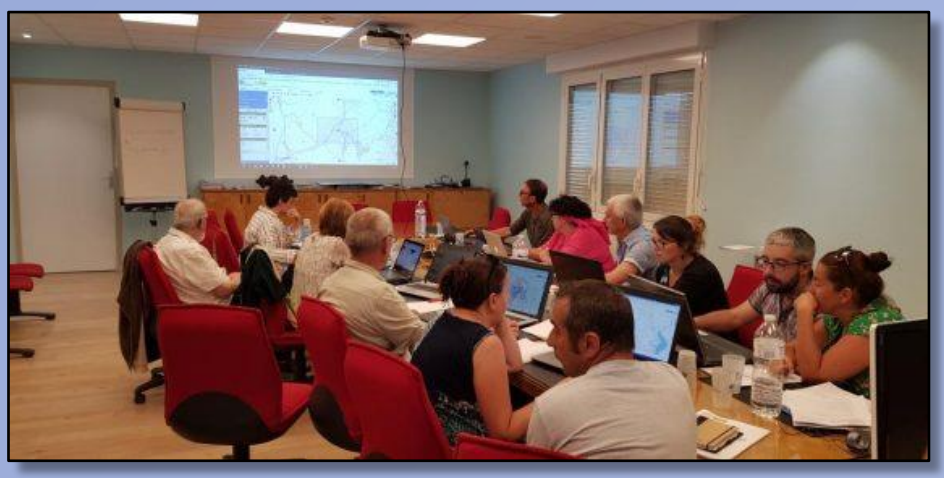

Les RENDEZ-VOUS de l'été du PAYS DES HAUTES TERRES CORRÉZIENNES ET VENTADOUR

Juil/Aout 2019

Visites
Jeux
Balades
Conférences

ROCHE LE PEYROUX

Rencontres

« L'aménagement hydroélectrique de la Haute-Dordogne, une aventure humaine et technique »

Mardi 16 juillet à 21 H

Salle polyvalente
Gratuit

Programme complet :
> Offices de tourisme
> www.pahcorrezeventadour.com

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Culture

Pays Haute-Corrèze Ventadour

Informations / réservations :
Pays des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour
6, place de l'église 19250 MEYMAC
05.87.31.00.57 // pah@payshautecorrezeventadour.fr